

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2005

L'an deux mille cinq, le dix sept octobre, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 11 octobre 2005.

Le Conseil Municipal n'ayant pu se tenir faute de quorum, conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué le 18 octobre 2005, et s'est tenu le 24 octobre 2005.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL – CHAGNIOT – LADOUCE – VACHER – CARIVEN – RAFFIER - LANGOT — GIMBRE - BORDENAVE – MASSE – BISSO – GANDOU – ZINDJIRDJIAN – BERGOUGNIOU - JALLAIS – GARDELLE – COULOUMIERS -

Procurations :

Raphaëlle GEYNET donne procuration à Jean-Michel CHAGNIOT

Michel CORBARIEU donne procuration à Richard BISSO

Gérard SOULIE donne procuration à Gilbert LADOUCE

Absents :

Michel SOUQUET — Paule THEOLAS – Josiane LASCROUX - Jean-Marc LATOUR – Patricia PATTI - Maïté COUTIAN - Monique FALIERES - Eliane ANDRAU - Françoise JOUANDANNE

Nombre de conseillers :	
--------------------------------	--

En exercice	29
-------------	-----------

Présents	17
----------	-----------

Votants	20
---------	-----------

Procurations	3
--------------	----------

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et propose que Clotilde CARIVEN soit nommée secrétaire.

PRESENTATION DE Jean-Michel GANDOU

Suite à la démission de Jean-Claude ANCELIN de ses fonctions de conseiller municipal, ce dont le Conseil Municipal a pris acte le 9 mai 2005, et au refus de Madame Patricia ARAGONES de siéger au Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente Monsieur Jean-Michel GANDOU, suivant sur la liste, qui nous a notifié son accord le 7 juin 2005 pour siéger au Conseil Municipal en remplacement de Monsieur Jean-Claude ANCELIN.

Le tableau des conseillers municipaux est donc modifié en y intégrant Monsieur Jean-Michel GANDOU.

1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2005

UNANIMITE

2 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRIMITIF 2005- VILLE - ASSAINISSEMENT ET TAURE

2-1 VILLE

Afin d'opérer les régularisations de crédits sur un certain nombre d'opérations, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comptes à créditer :

011 charges à caractère général	45 000.00 €
6611 Intérêts des emprunts	6 317.00 €
TOTAL	51 317.00 €

Comptes à débiter

012 charges de personnel	45 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	6 317.00 €
TOTAL	51 317.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comptes à créditer :

1641 amortissements emprunts	871.42 €
OP 04 restauration scolaire	1 700.00 €
OP 05 gymnase	14 600.00 €
OP 20 éclairage public	21 440.00 €
OP 28 étude SCET	9 000.00 €
OP 39 pluvial	34 000.00 €
OP 42 aménagement local police	25 000.00 €
TOTAL	106 611.42 €

Comptes à débiter :

OP 18 Ecole Condorcet	67 011.42 €
OP 41 RD42/RD65	39 600.00 €
TOTAL	106 611.42 €

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Madame GARDELLE et Messieurs BERGOUGNIOU et JALLAIS)

2-2 ASSAINISSEMENT

Afin d'opérer les régularisations de crédits sur un certain nombre d'opérations, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Comptes à créditer :	
6411 salaires et appointements	3 000.00 €
TOTAL	3 000.00 €

Recettes

Comptes à créditer	
7061 redevance assainissement	3 000.00 €
TOTAL	3 000.00 €

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Madame GARDELLE et Messieurs BERGOUGNIOU et JALLAIS)

2-3 ZAC DE TAURE

Afin d'opérer les régularisations de crédits sur un certain nombre d'opérations, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comptes à créditer :

2031 frais d'étude	900.00 €
21534 réseaux d'électrification	6 600.00 €
TOTAL	7 500.00 €

Comptes à débiter :

2315 immo en cours	7 500.00 €
TOTAL	7 500.00 €

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Madame GARDELLE et Messieurs BERGOUGNIOU et JALLAIS)

3 - EMPRUNT ASSAINISSEMENT 2005

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois organismes ont été contactés pour le financement de la somme inscrite au budget primitif 2005.

Montant du prêt 330 000 €

Durée : 20 ans

Les propositions étaient les suivantes :

Proposition crédit local de France

Taux fixe : 3,36

Taux révisable : index Euribor 12 mois + 0,15

Proposition Caisse d'Épargne

Taux fixe 3,75

Taux révisable : index Euribor 12 mois + 0,15

Proposition crédit agricole

Taux fixe : 3,54

Taux révisable : index Euribor 12 mois + 0,15

Monsieur le Maire propose de choisir la proposition à taux fixe du crédit local de France.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Madame GARDELLE et Messieurs BERGOUGNIOU et JALLAIS)

4 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL ASSAINISSEMENT 2006

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à demander au Conseil Général d'inscrire, au titre de la programmation d'assainissement 2006, le programme d'investissement à intervenir pour 2006 sur notre réseau d'assainissement, dont le devis estimatif s'établit comme indiqué au tableau ci-dessous.

DEVIS ESTIMATIF		
Fourniture et pose de canalisations E.U. diam. 200 mm, construction des regards de visite et raccordement de particuliers		TOTAL TRAVAUX H.T EN EUROS
PRIORITE 1 - STATION D'EPURATION		
Augmentation du volume du bassin d'anoxie (Vu = 930 m³)	= 210 000,00	
Construction d'un bâtiment pour la filière prétraitement	= 80 000,00	
Insonorisation du local surpresseur	= 20 000,00	
Amélioration du prélèvement de l'eau industrielle	= 15 000,00	325 000,00 €
Sous Total		
PRIORITE 2 - SECTEUR OUEST AGGLOMERATION : AVENUE DE GASCOGNE Raccordement gymnase et équipements sportifs		
275 ml × 108.00	= 29 700,00	
1 branchement × 2 100.00	= 2 100,00	
Sous Total 2		31 800,00 €

UNANIMITE

5 - REMPLACEMENT DE JEAN-CLAUDE ANCELIN DANS LES COMMISSIONS

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Jean-Claude ANCELIN a démissionné de son poste d'adjoint au Maire au 1^{er} juillet 2004, et de conseiller municipal au 1^{er} juillet 2005.

Monsieur Jean-Michel GANDOU, suivant sur la liste, nous a notifié son accord pour siéger au Conseil Municipal à compter du 1^{er} juillet 2005, en remplacement de Jean-Claude ANCELIN.

Par ailleurs, par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juillet 2004, Monsieur CHAGNIOT a remplacé Monsieur ANCELIN en qualité de délégué titulaire auprès du SIDEXE,

Par délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2004, les délégations de Jean-Claude ANCELIN ont été transférées à Gilbert LADOUCE, pour ce qui est de l'économie et des transports, et à Jean-Yves RAFFIER en ce qui concerne l'emploi.

Monsieur le Maire propose de remplacer Monsieur ANCELIN par Jean-Michel GANDOU dans les commissions finances et développement économique.

POUR : 17

CONTRE : 3 (Madame GARDELLE et Messieurs BERGOUGNIOU et JALLAIS)

ABSTENTIONS : 0

Concernant la Commission d'appel d'offres

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

6 - CREATION ET VACANCES DE POSTES

Je vous informe qu'afin de permettre à plusieurs agents de bénéficier d'une promotion, il convient de délibérer pour créer des postes comme suit :

AGENT ADMINIST QUALIFIE	3 POSTES A CRÉER	4 POSTES A DECLARER VACANTS
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1 POSTE A CRÉER	1 POSTE A DECLARER VACANT
AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE	4 POSTES A CRÉER	5 POSTES A DECLARER VACANTS
ADJOINT ADMINISTRATIF		1 POSTE A DECLARER VACANT
REDACTEUR	1 POSTE A CRÉER	1 POSTE A DECLARER VACANT

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Madame GARDELLE et Messieurs BERGOUGNIOU et JALLAIS)

7 - REMUNERATION DES ASTREINTES DES AGENTS TERRITORIAUX

Monsieur le Maire propose que, conformément aux propositions du CTP en date du 26 septembre 2005, et en application de décret du 19 mai 2005 fixant la rémunération ou la compensation des astreintes et permanences des agents, le décret soit appliqué selon les modalités suivantes :

TOUTE FILIERES (SAUF TECHNIQUE)

ASTREINTES	indemnités	récupération	PERMANENCES	indemnités	récupération
Semaine complète	121 €	1 jour et demi	Journée du samedi	45 €	Heures de permanence + 25 %
Du lundi matin au vendredi soir	45 €	1 demi-journée	Journée de dimanche ou de jour férié	76 €	Heures de permanence + 25 %
1 jour ou 1 nuit de week-end ou férié	18 €	1 demi-journée			
1 nuit de	10 €	2 heures			

semaine		
Du vendredi soir au lundi matin	76 €	1 jour

En cas d'intervention durant une période d'astreinte ou de permanence, la compensation intervient selon les modalités suivantes :

Intervention durant une astreinte	indemnité	récupération	Intervention durant une permanence
Entre 18 h et 22 h ou le samedi entre 7 h et 22 h	11 €/heure	Durée de l'intervention + 10 %	Heures supplémentaires, à payer ou récupérer selon le choix de la collectivité
Entre 22 h et 7 h ou un dimanche ou jour férié	22 €/heure	Heures de permanence + 25 %	

FILIERES TECHNIQUE

ASTREINTES*	indemnité	PERMANENCE	indemnité
Semaine complète	145,80 €	Journée du samedi	99 €
1 nuit entre lundi et samedi ou suivant un jour de récupération	9,8 € (7,9 € si fractionné moins de 10 h)	Journée de dimanche ou de jour férié	123 €
1 jour de récupération	34 €		
Week-end (vendredi soir à lundi matin)	106,60 €		
Le samedi	34 €		
Dimanche ou jour férié	42,30 €		

* Lorsqu'il s'agit d'astreinte de décision (astreinte d'un agent encadrant qui n'intervient que pour prévenir une équipe opérationnelle, les montants sont réduits de moitié.

UNANIMITE

8 - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit en fait de réactualiser la délibération qui avait été prise le 21 janvier 2002.

Monsieur le Maire propose que, conformément au CTP et en application du décret du 14 janvier 2002 et du 23 octobre 2003, les dispositions suivantes remplaceront celles de la délibération du 24 juin 2003.

Liste des cadres d'emplois, grades et fonctions permettant l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	FONCTIONS
FILIERE ADMINISTRATIVE		
REDACTEUR	Rédacteur jusqu'à l'IB380	Participation à des réunions au-delà des heures de service

		Préparation des séances du conseil Travaux exceptionnels Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service Organisation et préparation des élections
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif jusqu'à l'IB380	Participation à des réunions au-delà des heures de service Travaux exceptionnels Elaboration du budget Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service Organisation et préparation des élections
AGENT ADMINISTRATIF	Agent administratif qualifié Agent administratif jusqu'à l'IB380	Participation à des réunions au-delà des heures de service Travaux exceptionnels Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service Organisation et préparation des élections
FILIERE TECHNIQUE		
TECHNICIEN	Technicien jusqu'à l'IB 380	Participation à des réunions au-delà des heures de service Encadrement d'agents lors d'interventions nécessitées par l'urgence Participation à des permanences Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service Organisation et préparation des élections
AGENT DE MAITRISE	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise qualifié Agent de Maîtrise	Participation à des réunions au-delà des heures de service Participation à des permanences Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service Interventions de salage et déneigement en période hivernale
AGENT TECHNIQUE	Agent technique chef Agent technique principal agent technique qualifié Agent technique jusqu'au l'IB380	Participation à des permanences Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service Interventions de salage et déneigement en période hivernale
AGENT D'ENTRETIEN	Agent d'entretien qualifié Agent d'entretien	Participation à des permanences Travaux d'entretien de voirie ou de nettoyage de locaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation au-delà des heures normales de service Interventions de salage et déneigement en période hivernale
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 2e classe Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1e classe jusqu'à l'IB380	Participation à des réunions au-delà des heures de service Participation à des permanences Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Educateur de jeunes enfants jusqu'à l'IB380	Participation à des réunions au-delà des heures de service

		Encadrement d'agents lors d'interventions nécessitées par l'urgence Participation à des permanences Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service
FILIERE MEDICO SOCIALE		
PUERICULTRICE	Puéricultrice hors classe Puéricultrice classe normale Puéricultrice classe supérieure jusqu'à l'IB380	Participation à des réunions au-delà des heures de service Encadrement d'agents lors d'interventions nécessitées par l'urgence Participation à des permanences Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service
FILIERE SECURITE		
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	Gardien de Police Municipale Brigadier Brigadier Chef jusqu'à l'IB380	Participation à des réunions au-delà des heures de service Encadrement d'agents lors d'interventions nécessitées par l'urgence Participation à des permanences Travaux exceptionnels dus à l'urgence d'une situation, au-delà des heures normales de service

UNANIMITE

9 - CONTRAT ENFANCE

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer un contrat enfance avec la CAF de la Haute Garonne, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2005, concernant les objectifs suivants :

- Création d'une crèche multi accueil de 25 places
- Création de 150 places supplémentaires sur les CLAE maternelles

Il précise pour information que le taux de financement des dépenses supplémentaires s'élève par la CAF à hauteur de 70 % des dépenses nouvelles nettes annuelles par le biais d'une prestation service enfance versée globalement et annuellement.

UNANIMITE

10 - CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction programmée d'une maison des associations, il a été lancé un avis d'appel à consultation auprès de 5 architectes.

La commission d'appel d'offre a décidé de retenir le projet de Monsieur BARRUE pour un taux de 10 % sur un coût d'objectif fixé à 250 000 € HT hors VRD.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer le contrat de Maîtrise d'œuvre avec Monsieur BARRUE architecte, pour la Maison des associations.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Madame GARDELLE et Messieurs BERGOUGNIOU et JALLAIS)

11 - SDEHG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à notre demande, concernant les travaux d'aménagement d'un rond-point à l'intersection des routes départementales 65 et 42, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG)	13 311 €
Part gérée par le Syndicat	29 183 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	45 636 €
TOTAL	88 130 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général et le SDEHG. Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, la commune doit s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet, et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 (Madame GARDELLE et Messieurs BERGOUGNIOU et JALLAIS)

12 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC - ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique avait été lancée pour le classement dans le domaine public communal de voiries, espaces verts et équipements intégrés sur plusieurs sites.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et donné un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer dans le domaine public communal, les voiries, réseaux, espaces verts et autres ayant fait l'objet de l'enquête publique.

UNANIMITE

13 - COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement des membres de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal, il convient de désigner un représentant de la commune pour participer à la commission durant les trois prochaines années.

Monsieur le Maire propose que Jean-Michel GANDOU soit le candidat de la majorité, et l'opposition désigne Thierry BERGOUGNIOU

Jean-Michel GANDOU :

15 voix

Thierry BERGOUGNIOU :

5 voix

Monsieur Jean-Michel GANDOU est délégué pour représenter la commune à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse Francazal.

14 - SITPRT

DESIGNATION DE DELEGUES

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que par délibérations du 29 mars 2004 et du 22 novembre 2004, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ont été désignés comme suit :

Délégués titulaires : Monsieur DAUVEL, Monsieur LADOUCE

Délégués suppléants : Monsieur BISSO, Monsieur LANGOT

Selon l'article 4 des statuts du syndicat, la commune doit être représentée par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Monsieur le Maire propose que les délégués soient désignés comme suit :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Philippe DAUVEL Gilbert LADOUCE Jean-Claude LANGOT Richard BISSO	Michel CORBARIEU Jean-Michel GANDOU Bernard BORDENAVE Martine GIMBRE

L'opposition propose 3 candidats titulaires :

Mme GARDELLE – Mr BERGOUGNIOU – Mr JALLAIS

Résultat des votes :

Proposition de l'opposition

POUR : 3

ABSTENTIONS : 2

CONTRE : 15

Proposition de Mr le Maire

UNANIMITE

Les représentants de la commune au Syndicat Intercommunal des Transports Pour la Région Toulousaine sont les suivants :

Délégués titulaires : Philippe DAUVEL - Gilbert LADOUCE - Jean-Claude LANGOT - Richard BISSO

Délégués suppléants : Michel CORBARIEU - Jean-Michel GANDOU - Bernard BORDENAVE - Martine GIMBRE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

Le rapport annuel d'activités du SITPRT a été communiqué avec la note de synthèse et le Conseil Municipal en prend acte.

15 - SIEPOT - RAPPORT SUR L'EAU

Monsieur le Maire a présenté le rapport sur l'eau du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Ouest Toulousain. Le Conseil Municipal en prend acte.

16 - CLUB DE HAND BALL - CONVENTION

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de fédérer la pratique du handball dans les communes de Léguevin et de La Salvetat St-Gilles, après plusieurs rencontres entre toutes les parties, il a été mis en place une convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

UNANIMITE

17 - INSTALLATIONS CLASSEES - ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique a été lancée par la Préfecture concernant l'exploitation d'une carrière de graves et d'argiles présentée par la société GUINTOLI Région Sud-Ouest, dont le siège social est situé 114 route d'Ox à MURET

L'enquête publique se déroule du 24 octobre 2005 au 24 novembre 2005 inclus à la Mairie de Léguevin.

Compte tenu de l'impact environnemental, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de donner un avis défavorable.

Le conseil Municipal, à l'UNANIMITE, donne un avis défavorable à l'exploitation d'une carrière de graves et d'argiles sur la commune de LEGUEVIN.

18 - ANNULATION D'UNE DELIBERATION

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération 18 du 27 juin 2005, concernant la vente d'une parcelle rue du Somport.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1 (Mr BORDENAVE)

19 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 550 € à l'association Atout cœur.

UNANIMITE

20 - SOUTIEN A LA VILLE DE VERDUN

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

La nationale « La voie Sacrée » Bar-le-Duc – Verdun, constitue sans conteste un site majeur de la Mémoire Nationale.

Ainsi dénommée par Maurice Barrès en 1916, inaugurée par Raymond Poincaré en 1922, la « voie sacrée » revêt en effet une symbolique nationale unique de par son rôle stratégique exceptionnel dans le déroulement du premier conflit mondial.

Monsieur le maire propose d'adopter une délibération de soutien à la ville de VERDUN pour le maintien de « La voie Sacrée » dans le réseau des routes nationales

UNANIMITE

21 - DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la délibération du 6 juin 2001 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), il a été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

➤ 2005-03 Convention n° 054.31.05.00242 avec la Société QUALICONSULT, 16, Bd Vincent Auriol à TOURNEFEUILLE (Haute Garonne) de mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour le chantier suivant : « construction d'une crèche à La Salvetat St-Gilles », moyennant une rémunération prévue à l'article 7 de ladite convention.

Le montant des honoraires est fixé à 3 675 € HT soit 4 395,30 € TTC.

➤ 2005-04 Convention avec la Société NORISKO CONSTRUCTION, immeuble Aurélien 29, rue Champollion 31100 TOULOUSE de mission de contrôle technique pour la chantier suivant : « construction d'une crèche à La Salvetat St-Gilles », moyennant une rémunération prévue à l'article 5 de ladite convention.

Le montant des honoraires est fixé à 5 520 € HT soit 6 601.92 € TTC.

➤ 2005-05 Convention avec le bureau d'études technique AXE INGENIERIE, 16, allée du Petit Colombier 31770 COLOMIERS de mission de Maîtrise d'Oeuvre pour le chantier suivant : « urbanisation de la RD 82 », moyennant une rémunération.

Le montant des honoraires est fixé à 1 800 € HT soit 2 152,80 € TTC.

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

22 - POINT POUR INFORMATION

Bilan de la procédure adaptée depuis le 1^{er} janvier 2005

Il s'agit des résultats des différentes réunions de la commission d'appel d'offres

OBJET	CANDIDAT RETENU	MONTANT en TTC
Réalisation et impression du Salvetat Infos	Imprimerie Tolosane	2 277.00 €
Vêtements de travail	KDI	3 752.45 €
City park	SYNCHRONICITY	48 016.29 €
Entretien espaces verts	LES JARDINS SALVETAINS	47 979.00 €
Maîtrise d'œuvre RD 65	EURL BUROTEC	Taux : 5,4 % du montant HT
Repérage d'amiante	STE QUALICONSULT	2 858.44 €
Mission SPS crèche	STE QUALICONSULT	4 395.30 €
Mission contrôle technique crèche	STE NORISKO	6 601.92 €

Acquisition de tribunes pour le gymnase	STE ALCOR	14 903.36 €
Construction d'un espace cinéraire Reconstruction du dépositoire	STE FUNERAL + BONA SABLA	77 446.00 €
Mission de maîtrise d'œuvre station épuration	CONCERTO INGENIERIE	Taux : 6 % du montant HT
Travaux sur le réseau pluvial	LHERM TP	44 000.00 €

Le conseil Municipal prend acte du bilan de la procédure adaptée pour les décisions prises depuis le 1^{er} janvier 2005.